



Chantraine, le 1^{er} Juillet 2015

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 juin 2015

NOM Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
DIOT François	X			
GILLE Brigitte	X			
HINGRAY Sandrine	X			
BARBAUX Marc	X			
VALDENNAIRE Jean-Pascal	X			
HUSSON Audrey			X	VALDENNAIRE Jean-Pascal
OHNIMUS Martine	X			
BOXBERGER Jean-Daniel			X	DIOT François
CORNU Henri	X			
HARQUET Florian			X	
PETOT Stephane	X			
PIERRAT Nathalie	X			
FELLMANN Bernadette	X			
HAMM Agnès			X	BARBAUX Marc
RICHARD Sylvie	X			
RODRIGUES Chantal	X			
SCHUMACHER Dominique			X	CHAPON Jacques
SEVRAIN Sophie	X			
AUBERT Michel	X			
CHAPON Jacques	X			
DORGET Patrick	X			
RICHARD Max	X			
TRINIDAD Claude	X			

Réuni sous la présidence de Monsieur François DIOT, Maire, Madame Nathalie PIERRAT étant secrétaire de séance,

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2015 ayant été lu et adopté à la majorité (18 pour et 4 contre), les conseillers de l'opposition ne souhaitant pas valider le procès-verbal suite à l'oubli de transcription de deux remarques de deux des leurs,

Le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

- * A adopté la décision modificative n° 1 au budget communal.
- * A adopté la décision modificative n° 1 au budget assainissement.
- * A adopté la décision modificative n° 1 au budget eau.
- * A décidé de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération d'Epinal (C.A.E.), d'approuver la convention de mutualisation et de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CAE et autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Remarque de Mr Max RICHARD : une délibération a déjà été prise en ce sens en janvier 2015.

Réponse : la délibération prise à l'époque avait pour but de choisir le mode d'instruction retenu à compter du 1^{er} juillet, celle de ce jour permet d'acter le fait de recourir à la C.A.E. et de pouvoir signer la convention de mutualisation.

* A approuvé la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

* A approuvé les nouveaux tarifs « étude-garderie ».

* A approuvé les nouveaux tarifs « restauration scolaire » ainsi que le nouveau quotient C.A.F.

Remarque de Mr Jacques CHAPON : Sommes-nous obligé d'augmenter les tarifs ?

Réponse : Non. Les tarifs n'ont pas été relevés l'année dernière. Cette hausse correspond juste à la répercussion de l'augmentation des tarifs du prestataire.

Informations diverses :

- Monsieur BARBAUX présente au conseil municipal les rapports annuels du délégataire des services d'eau et d'assainissement.

Question de Mr Max RICHARD : Combien de branchements plomb restent-ils encore à réaliser ?

Réponse : environ 120.

Monsieur BARBAUX informe également de la consultation qui a eu lieu dans le cadre de la maintenance des installations climatiques ; le marché est en cours d'attribution.

Monsieur BARBAUX propose de renouveler l'adhésion de la commune au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges).

- Monsieur RICHARD informe le conseil municipal qu'il a été interpellé à plusieurs reprises par des administrés à propos du « Chantraine Info » ; ceux-ci trouvent que la publicité n'a pas sa place dans cette note d'information et qu'elle dénature le document.

Réponse : Monsieur le Maire rappelle que la publicité permet de faire financer le « Chantraine Info » par les annonceurs.

- Monsieur VALDENAIRE demande à toutes les personnes disponibles le 14 juillet prochain (organisation des festivités) de bien vouloir l'en informer.
- Monsieur AUBERT se demande pourquoi la navette de Bouzey ne s'arrête pas à Chantraine. Il estime cette lacune regrettable et souhaiterait savoir si la commune a été consultée à ce sujet.

Réponse : La navette mise en place par la C.A.E. utilise une ligne déjà existante. De plus il n'est pas possible de créer des arrêts pour toutes les communes de la C.A.E.

Question de Mme RODRIGUES : Quel est le point de départ de la navette ?

Réponse : La navette démarre de la gare d'Epinal, facilement accessible pour les chantrainois.

Dates à retenir :

- C.C.A.S. le jeudi 2 juillet 2015 à 18 heures.
- Gala de la Chorale Claude Gellée le jeudi 2 juillet 2015 à 20h30 à la Maison Grandemange.
- Festivités du 14 juillet à partir de 20 heures.
- Spectacle des « Joli(e)s Mômes » le samedi 18 juillet 2015 à 20h30, derrière la Maison Grandemange.

La séance est levée à 22h00

Fait à Chantraine, le 1^{er} Juillet 2015



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "François DIOT".

François DIOT